



Cesser une activité artisanale pour raison exceptionnelle

Par **cesca_fjl**, le **17/10/2008** à **16:05**

Bonjour,

Un de mes amis a disparu en mer il y a 2 semaines, au cours d'une partie de pêche.

Son corps n'a pas encore été retrouvé, donc il n'y a pas d'acte de décès.

Il "était" artisan. Sa femme se trouve dans une situation très difficile à gérer.

Sans parler de la gestion courante à mettre à jour, que peut-elle faire de cette entreprise qu'elle ne veut pas et ne peut pas garder ?

Surtout qu'a-t-elle le droit de faire et qui peut le faire ?

- dépôt de bilan dont elle ne veut pas de peur de devoir brader stock en-cours, matériel et véhicules.

- cessation d'activité ?

Que faire avec l'employé salarié ?

Avec mes remerciements

Cesca